

Doune
LABORIE

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 25 mars 2026

- <http://www.lamafiajudiciaire.org>

PS : « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » **Et dans l'attente de l'expulsion des occupants**, le transfert du courrier est effectué. Le domicile a été violé le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, **toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT** ».

Conseil supérieur de la magistrature
Pôle plaintes
21 boulevard Haussmann
75009 PARIS

Lettre recommandée : 88000109943593V

Objet : Plainte sur le fondement de l'Article 25 de la Loi organique n° 2010-830 du 22 juillet 2010 relative à l'application de l'article 65 de la Constitution (1)

- ***Saisine disciplinaire à l'encontre de Monsieur Robin PLANES, Premier Vice-Président Adjoint au tribunal judiciaire de Toulouse***

Monsieur, Madame

Je soussigné, Monsieur LABORIE André, ai l'honneur de saisir le Conseil supérieur de la magistrature en raison de faits d'une particulière gravité commis dans le cadre de procédures judiciaires me concernant.

Par ordonnance en date du 6 janvier 2025, Madame la Première Présidente de la cour d'appel de Toulouse a constaté l'empêchement de l'ensemble des magistrats du tribunal judiciaire de Toulouse pour connaître de mes affaires et a ordonné leur renvoi devant une juridiction extérieure.

Malgré cette décision de dessaisissement général, Monsieur Robin PLANES a rendu plusieurs ordonnances, notamment les 4 mars 2025 et 10 février 2026, en méconnaissance directe de cette décision.

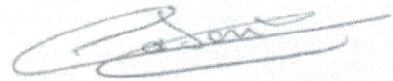
Ce comportement constitue une violation manifeste des principes d'impartialité et d'indépendance, ainsi qu'un manquement grave aux obligations déontologiques qui s'imposent à tout magistrat.

Ces faits sont d'autant plus graves qu'ils portent atteinte à mon droit fondamental d'accès à un tribunal impartial.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le formulaire CERFA dûment complété ainsi que les pièces justificatives.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur LABORIE André



Pièces à valoir :

- Pièce identité recto verso.
- Document Cerfa N° 16126*03 rempli

- Pièce n°1 : Ordonnance 6 janvier 2025
- Pièce n°2 : Ordonnance 4 mars 2025
- Pièce n°3 : Ordonnance 10 février 2026
- Pièce n°4 : Requête en omission
- Pièce n°5 : Observations audience

1. Votre identité :

Nom : LABORIE

Prénom : André

Adresse (numéro et voie) : 2 rue de La Forge

Code postal 31630 Commune : ST ORENS

Adresse électronique : laboriandi@yahoo.fr

2. L'identité du magistrat mis en cause :

Nom du magistrat : PIANES

Prénom du magistrat : Robin

Fonctions : 1^{er} Vice Président tribunal judiciaire de Toulouse

Juridiction :

Tribunal judiciaire de Toulouse

Cour d'appel de _____

Cour de cassation

Si vous souhaitez dénoncer le comportement de plusieurs magistrats, vous devez remplir un formulaire CERFA pour chaque magistrat visé.

3. Votre plainte :

Veillez énoncer le comportement ou l'action du magistrat que vous estimez contraire à ses obligations professionnelles :

I – SUR L'EXISTENCE D'UN DESSAISISSEMENT GÉNÉRAL

Par ordonnance du 6 janvier 2025, la Première Présidente de la cour d'appel de Toulouse a :
constaté l'empêchement de l'ensemble des magistrats du tribunal judiciaire de Toulouse
ordonné le renvoi des affaires vers une autre juridiction
Cette décision s'impose à tous les magistrats concernés.

II – SUR LE COMPORTEMENT DU MAGISTRAT MIS EN CAUSE

Malgré ce dessaisissement :
une ordonnance a été rendue le 4 mars 2025
une nouvelle ordonnance a été rendue le 10 février 2026
Ces décisions ont été prises :
sans compétence juridictionnelle
sans déport du magistrat
en méconnaissance directe d'une décision hiérarchique

III – SUR LA VIOLATION DU PRINCIPE D'IMPARTIALITÉ

En statuant malgré son empêchement :
le magistrat a exercé ses fonctions dans une situation objectivement incompatible avec les exigences d'impartialité
il a méconnu l'article 6 §1 de la CEDH

IV – SUR LA GRAVITÉ DES FAITS

Ces faits révèlent :
une méconnaissance volontaire des règles de compétence
un manquement grave à l'obligation d'impartialité
un dysfonctionnement majeur du service public de la justice

V – SUR LES CONSÉQUENCES

Ces agissements ont eu pour effet :
de me priver d'un juge impartial
d'empêcher l'examen de mes demandes
de porter atteinte à mon droit fondamental d'accès à la justice

Cochez la ou les cases correspondant aux motifs de la plainte :

- Atteinte à l'honneur, à la délicatesse et à la dignité, atteinte au devoir de respect et d'attention porté à autrui
Par exemple : Relations incompatibles, condamnation pénale, expressions/commentaires excessifs.
- Manquement aux devoirs de l'état de magistrat
Par exemple : Insuffisance professionnelle, manque de diligence, non-respect du délai raisonnable.
- Manquement au devoir d'impartialité
Par exemple : Relation de proximité avec une partie, absence de déport, conflits d'intérêts.
- Manquement au devoir d'indépendance
Par exemple : Relations inappropriées, comportement public de nature à faire naître un doute.
- Manquement à l'intégrité et la probité
Par exemple : Comportement sanctionné par la loi, comportement indélicat, obtention de faveurs.
- Manquement au devoir de légalité
Par exemple : Violation grave d'une règle de procédure constatée par une décision de justice.
- Non-respect de l'obligation de réserve
Par exemple : Atteinte à l'image de la justice, non-respect du secret professionnel et du délibéré.

4. Vos éléments de preuve :

Veillez lister et produire les éléments de preuve permettant de démontrer les faits énoncés

BORDEREAU DE PIÈCES

Pièce n°1 : Ordonnance 6 janvier 2025
Pièce n°2 : Ordonnance 4 mars 2025
Pièce n°3 : Ordonnance 10 février 2026
Pièce n°4 : Requête en omission
Pièce n°5 : Observations audience

Signature obligatoire :

Fait le 25 03 2026

